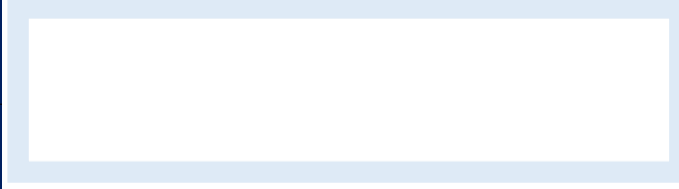




SERVICE DE L'URBANISME
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324-5678, POSTE 4255
[Info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)

FORMULAIRE DE DEMANDE

PERMIS D'ARROSAGE EXTÉRIEUR

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
3 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Nouvelle pelouse <input type="checkbox"/> Nouvel aménagement
SYSTÈME D'ARROSAGE :	<input type="checkbox"/> Arrosage mécanique <input type="checkbox"/> Arrosage automatique
LIEU D'ARROSAGE :	<input type="checkbox"/> Cour avant <input type="checkbox"/> Cour arrière <input type="checkbox"/> Cour latérale droite <input type="checkbox"/> Cour latérale gauche
Date de début de la période d'arrosage :	Date de fin de la période d'arrosage :
<small>Jour / Mois / Année</small>	<small>Jour / Mois / Année</small>
LA PÉRIODE D'ARROSAGE EST DE SEPT (7) JOURS CONSÉCUTIFS À COMPTER DE LA DATE DE L'ÉMISSION DU PERMIS.	
NORMES À RESPECTER POUR L'ARROSAGE EXTÉRIEUR	
Arrosage mécanique : Entre 20h et 22h Désigne l'arrosage avec un appareil qui doit être mis en marche et arrêté manuellement.	
Arrosage automatique : Entre 3h et 5h Désigne l'arrosage avec un appareil, actionné automatiquement, y compris les appareils électroniques ou souterrains.	
Arrosage manuel : En tout temps Désigne l'arrosage avec un tuyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation. L'arrosage manuel des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes et des aménagement paysagers est permis.	
FRAIS DU PERMIS	
Permis d'arrosage extérieur	25.00 \$
4 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.	
Date de la demande	
<small>Jour / Mois / Année</small>	<small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small>

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com.

Découvrez de simples petits gestes du quotidien qui peuvent mener à de grandes économies d'eau potable en consultant notre fiche-conseil

Préserver l'eau potable, c'est l'affaire de tous!

www.valdavid.com